

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-049

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230404-CC_2023_049-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le quatre avril à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 29 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 26

Votes 32

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Denis LANCHON, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Luc CHAVASSIEUX, Jean-Luc BONNAFOUS, Anik BLANC, Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET

PROCURATIONS :

Bruno FERRET donne procuration à Jean-Pierre CID
Pascale CHAPOT donne procuration à Patrick BERRET
Véronique MERLE donne procuration à Pascale DANIEL
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard CHATAIN

CENTRE AQUATIQUE

**Attribution d'une
subvention à
l'Association Sportive
Saint Thomas d'Aquin
Mornant pour une
participation aux
championnats de
France UNSS de
natation en sports
adaptés**

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion Sociale, aux Services à la Population et aux Relations Extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale »,

Par suite du championnat académique du 22 février, une équipe de nageurs de l'Association Sportive St Thomas d'Aquin Mornant s'est qualifiée pour les championnats de France UNSS en catégorie sport adapté. Les entraînements des nageurs du groupe ont lieu au Centre Aquatique « Les Bassins de l'Aqueduc ».

Les championnats de France auront lieu à Nantes du 4 au 6 avril 2023.

Pour le déplacement, l'Association Sportive St Thomas d'Aquin Mornant fait état d'un budget prévisionnel total de 2 140 €. Elle sollicite la Copamo pour participer aux frais de déplacement pour une équipe de 4 nageurs dont 2 en situation de handicap, un coach et un jury officiel.

Un partenariat a été créé avec une association du territoire pour le prêt d'un minibus afin d'assurer le transport.

Il est proposé de les soutenir à hauteur de 500 €.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :



Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 07/04/23
Notifié ou publié
le 07/04/23
Le Président

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès
du Président ou d'un
recours en annulation
devant le Tribunal
Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon / www.telerecours.fr,
dans un délai de 2 mois
suivant sa publication*

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association Sportive Saint Thomas d'Aquin Mornant,

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2023 compte 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 7 AVRIL 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

